

Avis d'impôt établi en 2021

Impôt sur les revenus de 2020

N°fiscal :

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance :

Déclarant 2 - Nom de naissance :

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M		1		

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2	2			3,00

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
Salaires.....	30025	31955	0	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3003	- 3196		
Salaires, pensions, rentes nets.....	27022	28759	0	55781
Revenu brut global.....				55781
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				55781
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	2

Calcul du quotient familial :

- 1- Additionner tous les revenus avant déduction :
Dans l'exemple : les revenus sont d'un total de 61 980€ (30 025€ + 31 955€)
- 2- Diviser le total des revenus par 12 (12 mois de l'année)
Dans l'exemple : 61 980€ / 12 = 5 165€
- 3- Ajouter ensuite le montant mensuel des prestations familiales (déterminé par le nombre d'enfants mineurs du foyer)
Dans l'exemple : 2 enfants mineurs au foyer, le montant des allocations familiales est de 134,46€ par mois soit : 5 165€ + 134,46€ = 5 299,46€
- 4- Diviser le total ainsi obtenu par le nombre de parts fiscales
Dans l'exemple : le nombre de parts fiscales est de 3 ; soit 5 299,46 / 3 = 1 766,48€

Le QUOTIENT FAMILIAL est donc, dans l'exemple, de 1 766€ - le tarif appliqué dépendra donc de la tranche QF6.

Allocations familiales - Ressources 2020 (plafonds en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022)			
Nombre d'enfants à charge	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
2	< ou = à 70 074 €	< ou = à 93 399 €	> 93 399 €
3	< ou = à 75 913 €	< ou = à 99 238 €	> 99 238 €
4	< ou = à 81 752 €	< ou = à 105 077 €	> 105 077 €
Par enfant en plus	+ 5 839 €		
Montant en vigueur du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023			
Pour 2 enfants	134,46 €	67,23 €	33,62 €
Pour 3 enfants	306,72 €	153,36 €	76,69 €
Par enfant en plus	172,27 €	86,14 €	43,07 €
Majoration pour les enfants de 14 ans et plus	67,23 €	33,62 €	16,81 €
Allocations forfaitaires	85,02 €	42,51 €	21,26 €